

COMBIEN ?

COMMENT ?

QUAND ?


CONSEQUENCES ?

- Il s'agit du montant minimal de capitaux propres dont doit disposer l'entreprise pour fonctionner correctement.
- Le montant de la capacité financière exigible est fonction du nombre et du tonnage des véhicules moteur qui composent le parc de l'entreprise.

Véhicule \leq à 3,5 T de PMA	Véhicule $>$ à 3,5 T de PMA
L'entreprise doit disposer de capitaux propres et de réserves ou de garanties d'un montant au moins égal à :	L'entreprise doit disposer de capitaux propres et de réserves ou de garanties d'un montant au moins égal à :
900 € (6 000 F) par véhicule	<ul style="list-style-type: none">• 9 000 € (60 000 F) pour le 1er véhicule• 5 000 € (33 000 F) pour chacun des véhicules suivants
Toutefois le montant des garanties accordées par les établissements financiers ou les sociétés d'assurances ne peut excéder la moitié du montant de la capacité financière exigible.	


Les véhicules pris en compte pour la détermination du montant de capacité financière exigible sont ceux à moteur à partir de deux essieux :

- **possédés en pleine propriété,**
- **qui font l'objet de contrats de crédit-bail, de location financière**
- **qui sont pris en location avec ou sans conducteur,**

 Les véhicules donnés en location sans conducteur sont exclus. En revanche, ceux donnés en location avec conducteur doivent être comptabilisés chez le donneur et chez le preneur si ce dernier est transporteur public.

Commissionnaires de transport :

Capacité financière exigible : 22 800 € (150 000 F)

 Pour les entreprises inscrites à la fois au registre des commissionnaires de transport et au registre des transporteurs, le montant des deux capacités financières exigibles se cumulent.